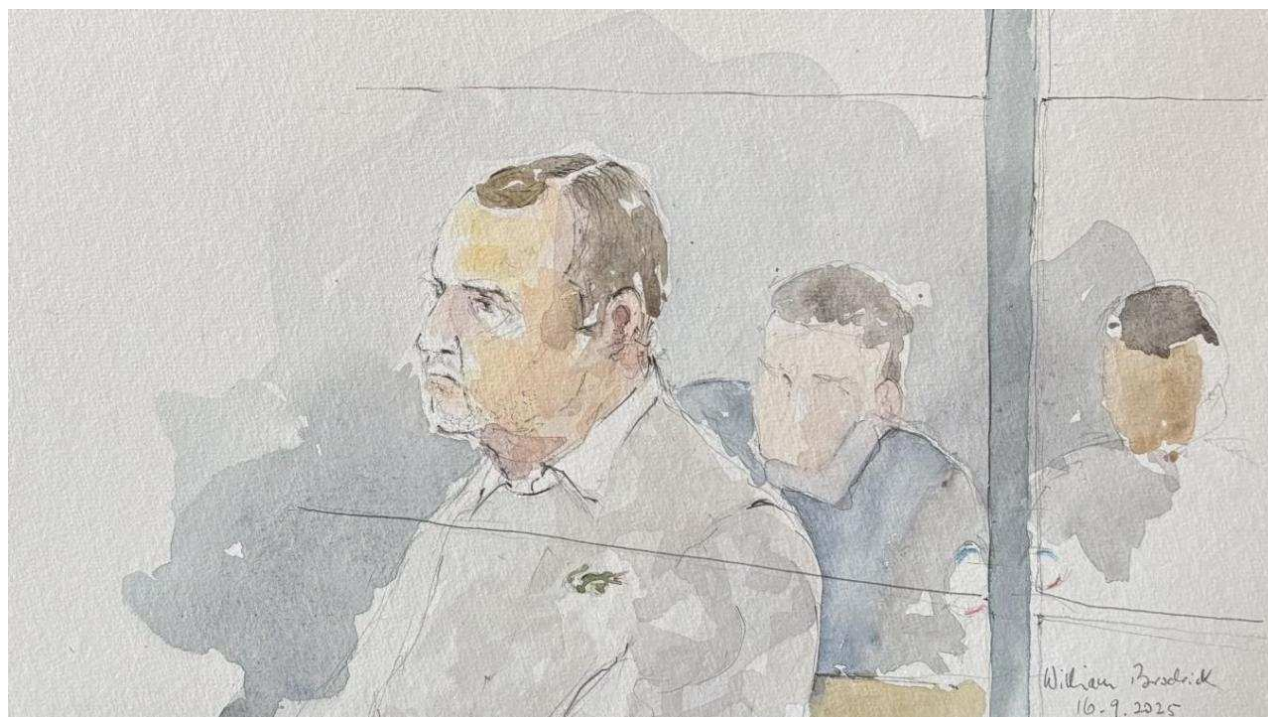


« Vous avez une attirance sexuelle pour les mineurs ! » *La reconnaissance ambiguë de l'ex-surveillant*



Robin B., 29 ans, est en détention préventive depuis 2 ans William Brodrick

Robin B., jugé à Rouen mardi 16 et mercredi 17 septembre 2025 pour une série d'agressions sexuelles et *de corruptions de mineurs*, conteste toute intention sexuelle dans ses actes. Un positionnement qui passe mal auprès des parties.

« Vous décalottez le sexe d'un enfant sur fond *de* chamaillerie ? D'un enfant *de* 12 ans ? » Face aux explications du prévenu, jugé mardi 16 et mercredi 17 septembre pour une série *de* corruptions, d'atteintes et d'agressions sexuelles sur mineurs *de* 15 ans commis alors qu'il était *surveillant* d'internat à Saint-Valery-en-Caux entre 2022 et 2023 et entraîneur *de* football à Saint-Pierre-de-Varengeville entre 2018 et 2021, le président Martin Lebeau réagit sceptiquement. C'est que depuis qu'il a déclaré un peu plus tôt qu'il reconnaissait « *la plupart des faits* » (caresses sur le corps et les parties intimes, incitations *de* mineurs à se masturber en récompense *de* bonbons ou *de* boissons ou à se faire des fellations), Robin B., 29 ans, persiste à dire qu'il n'a « pas pris *de* plaisir » et à donner des explications peu convaincantes.

Des actes sans intention sexuelle ?

« Pensez-vous qu'on peut commettre ces actes sans intention sexuelle ? », demande le magistrat à celui dont un expert psychiatre a estimé que « le refoulement *de* toute sexualité accomplie et l'immaturation affective le maintiennent dans une adolescence attardée ». Face à un « fonctionnement par refoulement et par déni », le psychiatre émet deux hypothèses : « une perversion sexuelle voyeuriste à tendance pédophilique ou une situation où le prévenu s'est laissé entraîner par une ambiance d'adolescents excités ». Pour Robin B., c'est *la* deuxième solution et un manque d'affection inconscient à combler, même si *la* première n'est « pas complètement écartée ».

Immaturité affective

« Vous avez une attirance sexuelle pour les mineurs, je vous le dis », lui lance *la* substitut du procureur, Marine Uguen. Ou a minima un comportement professionnel inadapté avec les mineurs qu'il était chargé *de* surveiller à l'internat, ce dont il dit avoir pris conscience depuis en détention. « Le fait d'avoir demandé aux enfants d'effacer des messages (juste après *la* révélation des faits mais avant l'audition des enfants, NDLR) montre qu'il y avait une certaine maturité », relève un assesseur. Voire une prise *de* conscience *de la* gravité *de* l'affaire, à défaut *de la* gravité des conséquences sur les victimes, souligne pour sa part le président.

« Il nous a tout pris »

Pour ce qui est des victimes, certaines sont venues témoigner à *la* barre mardi après-midi du « calvaire émotionnel » traversé lors *de la* révélation des faits et exprimer leur frustration face à l'absence d'explications qu'ils attendaient *de* l'audience. « On restera tous là-dessus et ça c'est insupportable ». Une des victimes est venue raconter qu'aujourd'hui encore « être avec des personnes ça fait peur ». « Il nous a pris notre enfance, notre inconscience, notre insouciance, il nous a tout pris ». Fin du procès ce mercredi.